



Module 10

L'alcool et les drogues

Plan du module

- Activité : Les conséquences pour soi et pour les autres
- Les stratégies responsables
- Facultés affaiblies? Ne conduisez pas!
- Action de l'alcool dans l'organisme
- Effets de l'alcool et des drogues sur la conduite
- Alcool, drogues et bilan routier
- Conséquences légales, financières, sociales, familiales...

Compétences ciblées

- Détermination judicieuse de facteurs physiologiques qui augmentent le risque.
- Prise en considération des facteurs physiologiques qui peuvent compromettre la capacité de conduire.
- Reconnaissance des manquements et des conséquences possibles d'une conduite irresponsable sur les plans personnel, professionnel, social, économique et légal.

Activité : Les conséquences pour soi et pour les autres

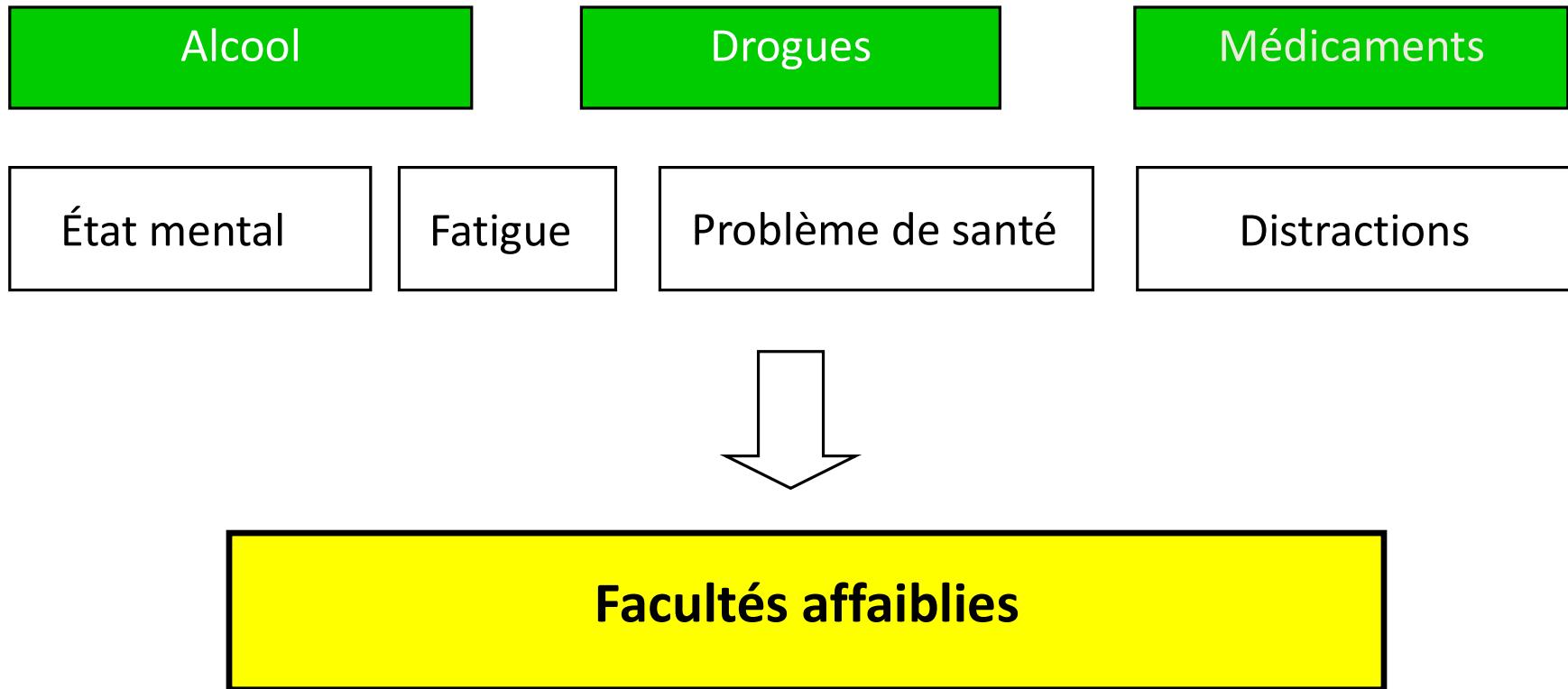
Consignes (équipe de travail)

- Désignez un porte-parole pour le retour en séance plénière.
- Selon vos connaissances actuelles, faites une liste détaillée des conséquences que pourrait avoir, pour vous et les autres, le fait de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues.

Pour éviter les conséquences, adoptez des stratégies responsables!

- *Lorsqu'on consomme (alcool, drogues...), on ne conduit pas*
 - On dort sur place, chez des amis, etc.
 - On prend un taxi, un service de raccompagnement.
 - On monte avec un conducteur sobre (conducteur désigné).
 - On utilise le transport en commun.
- *Lorsqu'on doit conduire, on ne consomme pas.*
 - On planifie ses déplacements à l'avance (lorsqu'on a commencé à consommer, la capacité de jugement est diminuée et on ne prend plus des décisions responsables).
- *Lorsqu'on prend des médicaments :*
 - On suit les recommandations du médecin, du pharmacien.
 - On lit l'information sur l'emballage quant à la compatibilité du produit avec la conduite d'un véhicule.

Conduire = une tâche complexe

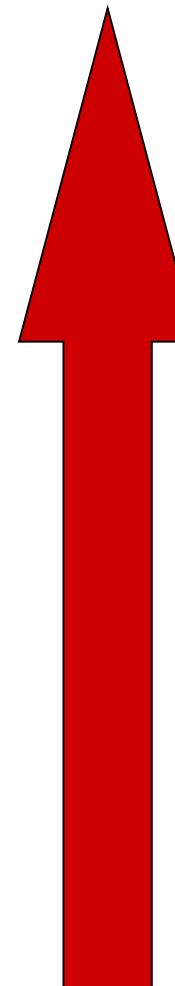


Facultés affaiblies? Ne conduisez pas!

Tous ces facteurs accentuent les effets de l'alcool et des drogues!



- **État mental** : stress, émotions (agressivité, peine d'amour, soucis, etc.)
- **Fatigue** : horaire chargé (école, travail, loisirs, sorties, cours de conduite, etc.), somnolence au volant
- **État de santé** : troubles de la vision, médicaments, etc.



Risque de collision

Action de l'alcool dans l'organisme

Absorption de l'alcool

- L'alcool est principalement assimilé par l'intestin.
- Son absorption est déterminée par :
 - la quantité consommée;
 - la rapidité de la consommation;
 - le fait d'avoir mangé ou non;
 - certaines particularités biologiques;
 - l'état psychologique : stress, fatigue, etc.



Action de l'alcool dans l'organisme

La diffusion de l'alcool

- L'alcool est distribué dans tous les tissus du corps. Rendu au cerveau, il agit sur le système nerveux central (centre de décision et de coordination).
- Sa diffusion est déterminée notamment par :
 - sa concentration dans le sang;
 - le poids de l'individu et sa proportion en graisse.



Action de l'alcool dans l'organisme

Élimination de l'alcool

- Le foie élimine à lui seul plus de 90 % de l'alcool consommé. Les reins, les poumons et la transpiration font le reste.
- L'organisme élimine beaucoup plus lentement l'alcool qu'il ne l'assimile :
 $\pm 15 \text{ mg d'alcool/h} = 1 \text{ bière, 1 verre de vin}$
ou 1 verre de spiritueux

Seul le temps fait diminuer l'alcool dans le sang!



Effets de l'alcool sur la conduite

0,02 %

L'alcool affecte les facultés dès la première consommation.

Effets typiques	Effets sur la conduite
<ul style="list-style-type: none">• Certaine perte de jugement• Relaxation• Léger réchauffement du corps• Modification de l'humeur	<ul style="list-style-type: none">• Baisse des fonctions visuelles (dépistage rapide d'un objet qui se déplace)• Diminution de la capacité d'exécuter deux tâches en même temps (attention divisée)

Source : National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA)

Effets de l'alcool sur la conduite

0,05 %

La capacité de conduire peut être affectée avant d'avoir atteint la limite légale.

Effets typiques	Effets sur la conduite
<ul style="list-style-type: none">• Altération du jugement• Baisse de la vigilance• Relâchement de l'inhibition	<ul style="list-style-type: none">• Coordination réduite• Habiléité réduite à dépister les objets en mouvement• Difficulté de direction• Diminution de la capacité à réagir face aux situations d'urgence

Source : NHTSA

Effets de l'alcool sur la conduite

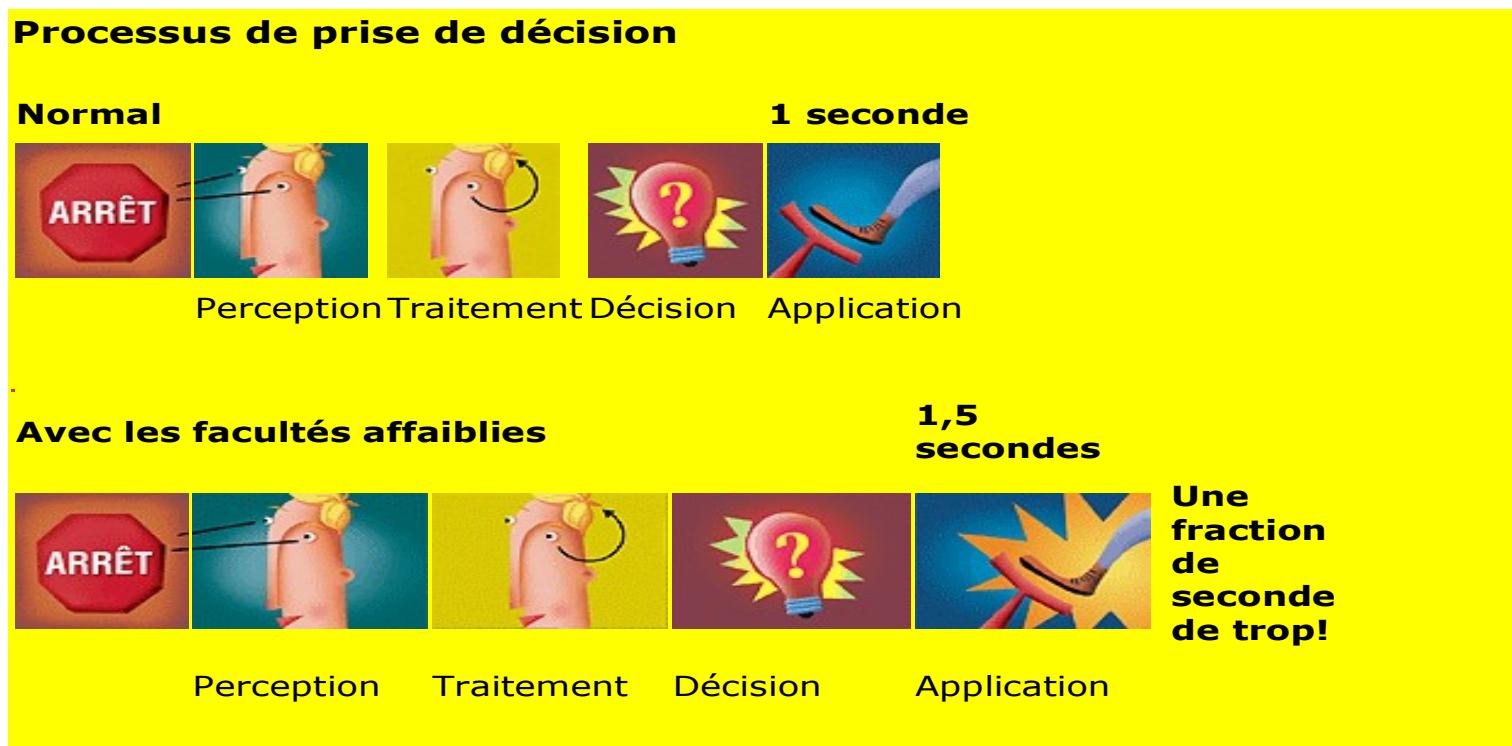
0,08 %

Effets typiques	Effets sur la conduite
<ul style="list-style-type: none">• Affaiblissement de la coordination musculaire (équilibre, élocution, vision, audition, temps de réaction)• Jugement, autocontrôle, raisonnement et mémoire altérés	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté de concentration• Perte de la mémoire à court terme• Problème de contrôle de la vitesse• Capacité de traitement de l'information diminuée (déttection des signaux, recherche visuelle)• Perception altérée

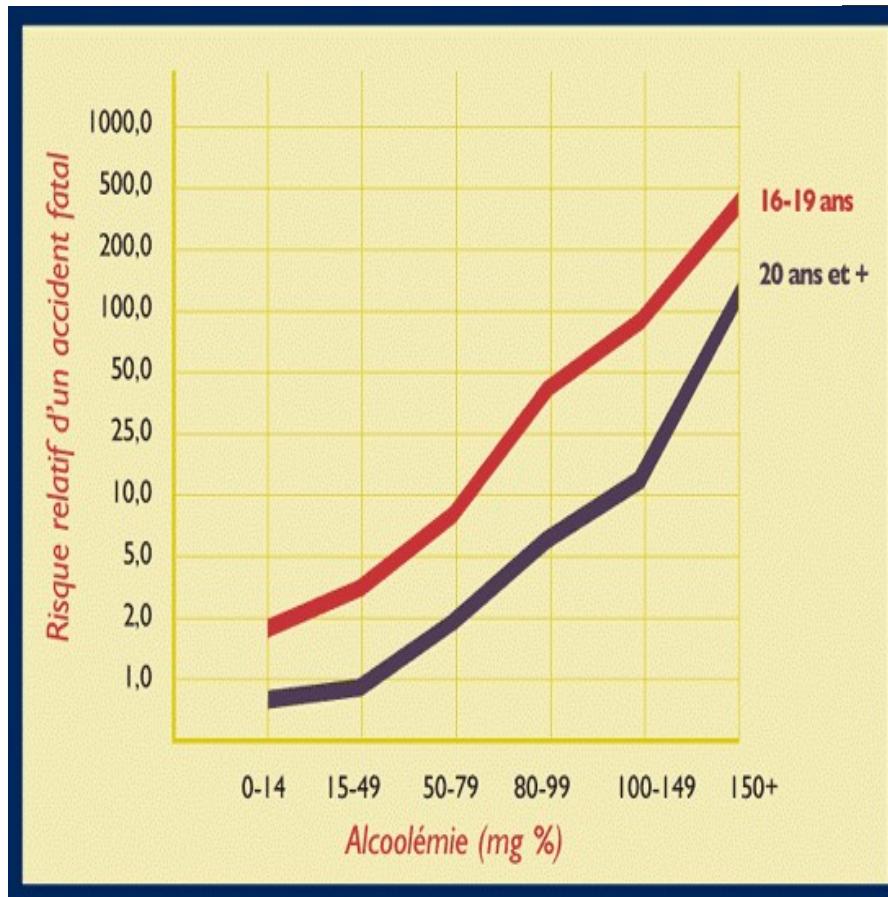
Source : NHTSA

Temps de réaction

- La présence d'alcool augmente le temps de réaction d'une demi-seconde, ce qui est suffisant pour provoquer une collision.



Alcool et risque d'accident mortel



- Le risque d'accident augmente avec l'augmentation du taux d'alcool.
- Le risque d'accident est encore plus prononcé chez les jeunes conducteurs :
 - x 2 à des concentrations entre 0,05 et 0,08;
 - x 5 à des concentrations entre 0,08 et 0,10.

Source : MAYHEW *et al.*, Youth, alcohol and relative risk of crash involvement, TIRF, 1986.

L'alcool au volant : l'une des principales causes de décès et de blessures sur les routes

- Chaque année, en moyenne, en raison de l'alcool :
 - 110 décès sont survenus;
 - 260 personnes ont été blessées gravement;
 - 1 800 personnes ont été blessées légèrement.

Effets des drogues sur la conduite

Diminue les facultés

- Réflexes, concentration, vision, temps de réaction, coordination, etc.
- Malgré certaines croyances, aucune drogue n'améliore la capacité de conduire.
- Les effets varient beaucoup selon :
 - le type de produit consommé;
 - l'individu qui l'a consommé;
 - le contexte dans lequel il l'a consommé.

Le cannabis

- Le cannabis est de loin la drogue la plus consommée au Québec et au Canada.
- Effets sur le cerveau : baisse de la vigilance et de la concentration, ralentissement des réflexes, mauvaise coordination, allongement du temps de réaction et jugement affecté.
- Effets sur la conduite : ne pas remarquer les panneaux, les sorties de route, avoir de la difficulté à maintenir le véhicule dans sa voie, à une vitesse constante.
- Cannabis + alcool = mélange très dangereux! Les effets du cannabis et de l'alcool s'additionnent.

Le cannabis n'est pas une solution de recharge pour le conducteur désigné.

Effets des médicaments sur la conduite

- Certains **médicaments** affectent les facultés :
 - Prescrits par un médecin ou en vente libre;
 - Certains médicaments contre les allergies, le rhume, la nausée, la douleur, la toux, etc., peuvent diminuer vos facultés intellectuelles et physiques :
 - Somnolence, troubles de l'attention, de la vision, du comportement, de l'équilibre, etc.
 - Consultez un médecin ou un pharmacien ainsi que les indications sur le produit pour connaître les effets sur la conduite.

**Pour contrer l'alcool ou les drogues
au volant, deux lois s'appliquent :**

Le Code criminel

Le Code de la sécurité routière

Le *Code criminel*

- Interdit la conduite avec une alcoolémie supérieure à 80 mg/100 ml de sang (0,08).
- Interdit la conduite avec capacité affaiblie par l'alcool ou les drogues.
- Interdit d'avoir la garde ou le contrôle d'un véhicule dans les situations 1 et 2.
- Indique qu'un refus d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix constitue une infraction (ex. : fournir un échantillon d'haleine).

Le *Code criminel*

- Si la personne qui conduit a de la drogue dans le sang, elle pourrait être accusée en vertu du *Code criminel* si le taux de cannabis (THC) est supérieur aux taux suivants :
 - 2 nanogrammes de THC par millilitre de sang;
 - 5 nanogrammes de THC par millilitre de sang;
 - 2,5 nanogrammes de THC par millilitre de sang, combiné à un taux d'alcool égal ou supérieur à 50 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang;
- Pour les autres types de drogues, tout seuil détectable suffit pour mener à des accusations.

Conduite avec une alcoolémie > 0,08

- *Vous dépassiez la limite légale!*
 - Un policier qui vous intercepte et soupçonne la présence d'alcool peut demander un échantillon d'haleine pour analyse avec un appareil de détection approuvé (ADA).
 - Selon le résultat de l'ADA, vous serez conduit au poste de police pour fournir un échantillon d'haleine pour analyse avec un alcootest approuvé. Le résultat sera admissible en preuve.

On pourra vous accuser de conduite avec une alcoolémie supérieure à 80 mg/100 ml de sang (0,08).

Conduite avec capacité affaiblie par l'alcool ou les drogues

- *Vous ne dépassez pas la limite légale.*
 - Mais vous avez une alcoolémie à 0,04 ou vous avez pris des médicaments; un policier vous intercepte et vous avez de la difficulté à parler, à lui montrer votre permis de conduire, à marcher correctement, etc.

On pourra vous accuser de conduite avec capacité affaiblie même si vous êtes en-dessous de 0,08.

- Il suffit qu'un policier constate que votre capacité de conduire est affectée.
- Le *Code criminel* l'autorise à vous soumettre à des épreuves de coordination des mouvements pour dépister la consommation de drogues.

Garde ou contrôle d'un véhicule

- *Vous ne conduisez pas*
 - Mais vous êtes assis à la place du conducteur ou le policier constate que vous avez l'intention de conduire.
- On pourra vous accuser d'avoir la garde ou le contrôle d'un véhicule avec une alcoolémie supérieure à 0,08 ou avec capacité affaiblie.
- Vous aurez le fardeau de démontrer au juge que vous ne vouliez pas ou ne pouviez pas conduire.

Refus d'obtempérer

- *Vous refusez d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix*
 - Si vous n'avez pas d'excuse raisonnable et que vous refusez de fournir un échantillon d'haleine, de vous soumettre aux épreuves de coordination des mouvements, etc. :

On pourra vous accuser de refus.
 - Un refus entraîne les sanctions et mesures les plus sévères prévues au *Code de la sécurité routière* (équivalant à une récidive ou à une alcoolémie à 0,16).

Conséquences de l'alcool et des drogues au volant

Sanctions et mesures qui s'appliquent

En vertu du *Code criminel*

Après déclaration de culpabilité :

- Amende de 1 000 \$ plus les frais
- Interdiction de conduire pendant un an, au minimum
- Constitution d'un casier judiciaire
- Prison (si récidive, blessure ou mort)

En vertu du *Code de la sécurité routière*

Sur-le-champ :

- Suspension du permis de conduire pour 90 jours
- Saisie du véhicule pendant 30 jours (si l'alcoolémie est supérieure à 0,16 ou pour toute récidive)

Après déclaration de culpabilité :

- Révocation du permis (1, 3 ou 5 ans, selon la situation)
- Évaluation du comportement relativement à l'alcool et aux drogues
- Session Alcofrein (selon la situation)
- Antidémarreur obligatoire (selon la situation)

Zéro alcool

- En période d'apprentissage (permis d'apprenti conducteur et permis probatoire), le conducteur est assujetti à la règle du **zéro alcool**, donc il ne peut pas conduire s'il y a la moindre présence d'alcool dans son organisme.
- **Sanctions** pour non-respect de la règle du zéro alcool :
 - Amende de 300 \$ à 600 \$ plus les frais;
 - Suspension du permis pour 90 jours;
 - 4 points d'inaptitude (occasionnant une révocation additionnelle du permis pour 3 mois).
- Ces dispositions n'empêchent pas des accusations criminelles, si l'alcoolémie est supérieure à 0,08, pour conduite avec capacité affaiblie.

Autres dispositions

- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur d'un véhicule :
 - Aucune exception n'est prévue (ni limousine, ni autocar);
 - Amende pour le conducteur : 300 \$ à 600 \$ plus les frais;
 - Amende pour le passager : 200 \$ à 300 \$ plus les frais.
- Sanctions pour conduite sans permis valide (si suspendu ou révoqué pour facultés affaiblies) :
 - Amende de 1 500 \$ à 3 000 \$ plus les frais;
 - Saisie du véhicule pour 30 jours;
 - Système de reconnaissance de plaques (caméras installées sur les véhicules de police, qui détectent automatiquement les plaques ou les permis non valides).

Conséquences sur le plan financier

Une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies coûte cher.

- 1^{re} infraction : 1 750 \$ minimum
- 2^e infraction ou plus : en cas de récidive, les frais seront d'autant plus importants (entre 4 500\$ et 6 000\$)
- À cela, il faut ajouter :
 - les frais d'avocat;
 - l'augmentation importante de la prime d'assurance;
 - les frais de traduction du jugement pour les déplacements aux États-Unis (en raison du casier judiciaire);
 - les frais liés à l'antidémarreur éthylométrique (1^{re} récidive : 10 ans, 2^e récidive : à vie).

Conséquences sur le plan social

Une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies touche la famille et le travail.

- La perte du permis de conduire rend difficiles :
 - les déplacements pour le travail, les sorties, les obligations.
- La présence d'un casier judiciaire rend difficiles :
 - l'embauche (certains emplois requièrent un dossier vierge);
 - l'achat d'une assurance (refus ou coût plus élevé);
 - les voyages à l'extérieur du Canada (peut être un motif de refus d'entrée dans un autre pays).

Conséquences sur les plans physique et psychologique

Une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort ou des blessures laisse des traces pour la vie.

- Physique :
 - Traumatismes souvent sévères pour soi ou autrui;
 - Séquelles qui rendent difficile le retour aux activités normales.
- Psychologique :
 - Choc post-traumatique;
 - Perte d'estime de soi, remords lorsque blessures ou mort causées à autrui, etc.